



DESTINÉ AUX PARTENAIRES FORESTIERS DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES

LE SECTEUR FORESTIER :

PRÈS DE **20 MILLIARDS**

DE DOLLARS

2

Le secteur forestier :
près de 20 milliards
de dollars

3

Politique de
rendement accru
en préparation

4

Vif intérêt pour les
sciages de billons

5

Le RNI : 12 ans après

7

Fin de la commission
parlementaire





LE SECTEUR FORESTIER : près de 20 milliards de dollars

La publication, par le Ministère de *Ressources et industries forestières – Portrait statistique 2000*, un document qui contient les plus récentes statistiques forestières, démontre jusqu'à quel point la forêt exerce une influence multiple sur l'économie du Québec. Le document nous apprend, entre autres, que les livraisons du secteur forestier atteignent 19,6 MM\$, soit 15,3% de la valeur de l'ensemble des activités du secteur manufacturier québécois, que la faune forestière engendre des retombées économiques s'élevant à plus de 2,5 MM\$ et que l'acériculture génère une activité annuelle de 135 M\$.

Ressources et industries forestières – Portrait statistique 2000 contient par ailleurs une foule de données inédites touchant toutes les sphères forestières: protection des forêts, développement durable, aménagement forestier, etc. Ainsi, on y apprend que la possibilité forestière de la forêt publique est de 43,7 M de m³, que les volumes récoltés sont de 33 M de m³, que le Québec compte 14 017 km de chemins forestiers permanents, 637 forêts d'expérimentation, et que l'arpenteuse de la pruche a jusqu'ici affecté plus de 472 000 ha de forêts.

Une innovation en l'an 2000, le document est accessible en format PDF et EXCEL sur le site WEB du Ministère (www.mrn.gouv.qc.ca) en version intégrale et en version résumée (voir notre publicité en dernière page). La présentation est également améliorée. « Nous avons voulu enrichir le contenu tout en le rendant plus facile à consulter et en lui donnant une facture plus aérée », précise Blaise Parent de la Direction du développe-

ment de l'industrie des produits forestiers. En effet, l'internaute qui consulte les dernières statistiques forestières du Québec trouvera plusieurs ajouts: un lexique des principaux termes économiques, un schéma simplifié de l'industrie forestière, des données sur les aires protégées, un inventaire des écorces, des chiffres inédits sur l'industrie acéricole, etc.



« En l'an 2000, le document a été considérablement amélioré; de plus, il est publié dans Internet », de dire Blaise Parent de la Direction de l'industrie des produits forestiers.

Programme de plantation d'espèces à croissance rapide

Le Plan d'action québécois 2000-2002 sur les changements climatiques dévoilé par le ministre Jacques Brassard et son collègue de l'Environnement, M. Paul Bégin, comprend près de 40 mesures pour réduire les

émissions de gaz à effet de serre. L'une d'elles porte sur l'implantation d'un programme de plantation d'espèces à croissance rapide dans les friches non propices à l'agriculture, un dossier qui suscite beaucoup

d'intérêt au Ministère. En effet, on estime qu'il y a au Québec environ 200 000 ha de friches forestières propices au reboisement, notamment en Abitibi, en Gaspésie et dans le Bas-Saint-Laurent.

INFO Forêt

Numéro 68
Janvier 2001

Info-Forêt est distribué gratuitement par le ministère des Ressources naturelles à tous ses partenaires forestiers: aménagistes, gestionnaires fauniques, associations forestières, industriels forestiers, MRC, chercheurs, ingénieurs forestiers, techniciens forestiers, etc.

Tirage: 6500 exemplaires
Coordination: Jean Dumas
Photos: René Trudel
Conception et mise en page: Graphissimo

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0840-9315
2001-3000

La reproduction des textes est autorisée avec mention de la source.

Rédaction
Ministère des Ressources naturelles
Direction des communications (local B 302)
5700, 4^e Avenue Ouest
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1
Tél.: (418) 627-8609

Politique de rendement accru en préparation



Comme l'avait annoncé le ministre Jacques Brassard, lors du dépôt, devant l'Assemblée nationale du projet de loi n° 136, le Ministère a amorcé une réflexion dans le but de doter le Québec d'une politique de rendement accru dans le domaine forestier, d'ici 2002. Une telle politique est envisagée pour deux raisons fondamentales: a) malgré la limitation des attributions de bois à certains endroits, le gouvernement se doit de continuer à favoriser le développement de l'industrie forestière; b) il tient également à augmenter les superficies d'aires protégées au Québec.

Selon un scénario présentement à l'étude à la Direction des programmes forestiers, la stratégie gouvernementale de rendement accru vise à hausser la production des forêts sous aménagement équien de 710 000 m³ après une première période de 25 ans et de 10,5 millions de m³ au bout de 65 ans. À ce moment, le rendement annuel moyen des forêts québécoises (domaines public et privé) passerait de 1,31 m³ à 1,61 m³ à l'hectare, un gain de 23%.

Pour atteindre ce surplus de production, des travaux supplémentaires sur 50 000 hectares annuellement seraient

nécessaires: éclaircie précommerciale (40%); regarni de la régénération naturelle (25%); plantation (25%); utilisation d'arbres à croissance rapide (10%).

Le Ministère évalue à environ 65 M\$ l'investissement annuel nécessaire à la réalisation de ce projet. Compte tenu des revenus gouvernementaux escomptés (redevances forestières, impôts, taxes, etc.) par cette production accrue des forêts, le projet pourrait s'autofinancer dès la quatrième année et générer de l'emploi pour environ 1800 personnes/année.

LES AIRES PROTÉGÉES: UN PAS EN AVANT

En adoptant, au début de l'été dernier, un cadre d'orientation visant à doter le Québec d'une stratégie nationale sur les aires protégées d'ici juin 2001, le gouvernement espère que la société québécoise pourra tirer un maximum d'avantages de cette décision, notamment un meilleur positionnement du Québec sur la scène canadienne et internationale, une amélioration de la protection des écosystèmes naturels (terrestres et aquatiques) et la consolidation des secteurs économiques reliés à l'utilisation industrielle de la forêt.

Ce projet de stratégie, cher aux ministres responsables de la Faune et des Parcs, de l'Environnement et des Ressources naturelles, permettra au Québec de hausser à 8% la proportion de son territoire national consacrée aux aires protégées à compter de 2005. Actuellement, la moyenne internationale des aires protégées est de 8,80% des territoires nationaux.

Pour le Québec, l'application d'une telle stratégie représente un tour de force si l'on considère, qu'en un peu plus de quatre années, il se propose pratiquement de tripler la superficie des aires protégées actuelle (2,84%) en créant 85 000 km² de nouveaux territoires protégés. Actuellement, le Québec compte environ 1100 aires protégées (47 500 km²) constituées principalement d'habitats fauniques.

L'élaboration de la stratégie québécoise sur les aires protégées est à ce point importante qu'elle fera l'objet d'une consultation publique avant son adoption par le gouvernement. Étant donné que le projet aura des impacts socio-économiques importants pour le Québec, cette consultation permettra à tous les groupes concernés d'exprimer leur point de vue et servira à éclairer le gouvernement dans l'implantation de la stratégie.

Modèle spatial de simulation axé sur la croissance d'arbres individuels



« Les simulations découlant d'un modèle spatial de simulation forestière axé sur la croissance d'arbres individuels seraient plus réalistes », considère le chercheur Daniel Mailly.

Depuis quelque temps, le Ministère travaille au développement d'un modèle spatial de simulation forestière axé sur la croissance d'arbres individuels.

L'innovation permettra de simuler la production des peuplements forestiers de composition ou de structures diverses. Actuellement, pour déterminer la production forestière, on utilise des tables de production découlant d'un modèle à l'échelle du peuplement.

« Les estimations provenant de ce modèle ne sont fiables que dans la mesure où elles visent à simuler la production des peuplements utilisés pour la construction du modèle. En principe, elles ne devraient pas

s'appliquer aux peuplements mixtes, ou de structure inéquienne », affirme le chercheur Daniel Mailly de la Direction de la recherche forestière précisant que le modèle présentement à l'étude permettra, entre autres, de donner une estimation plus réaliste de la production à l'échelle du peuplement forestier.

Actuellement, un modèle spatial de simulation forestière axé sur la croissance d'arbres individuels est utilisé en Colombie-Britannique. À partir d'un tel modèle, cette province simule la production des peuplements forestiers de seconde venue et les traitements sylvicoles qui s'y rattachent.

Vif intérêt pour le sciage des billons de feuillus durs

Lorsque le Ministère a amorcé sa croisade pour inciter les industriels forestiers à s'intéresser au sciage des billons de feuillus durs, plusieurs ont accueilli la démarche avec scepticisme. Depuis, toutefois, on assiste à un revirement de la situation. Une certaine prise de conscience de la rareté de la ressource forestière, mais aussi la mise en place de mesures d'aide particulières (le *Programme d'aide au montage de projets à valeur ajoutée*, le *Programme FORÊT-FAIRE*) ne sont pas étrangères à ce changement d'attitude.

L'un des projets typiques de ce nouvel engouement est sans contredit celui de la scierie *Les Boiseries Savco*, une entreprise située à Saint-Adelphe sur le site de l'usine de copeaux de *Foresterie Savtech* à qui le Ministère a consenti une réservation de 40 000 m³ cubes de feuillus durs de qualité inférieure. En partenariat avec deux autres membres, le *Groupe Savard et fils* de Saint-Ubalde et la *Coopérative des travailleurs de la scierie Jos Saint-Amand* de Saint-Tite, la nouvelle scierie produira, d'ici deux ans, 10 millions de pmp à partir de feuillus de trituration principalement.

Cette production de sciage, qui sera éventuellement transformée en bois de palette et en grades de bois utilisés dans le secteur résidentiel, aura un effet positif sur l'aménagement de la forêt. En effet, en plus d'augmenter la récupération de la matière ligneuse à partir des coupes sélectives, l'activité favorisera la récupération de peuplements dégradés et moins denses. Elle créera également dans la région plus d'une cinquantaine de nouveaux emplois et y injectera, sous forme de masse salariale, plus de 1,3 M\$ annuellement.



Le RNI : 12 ans après

Le 26 octobre 1988, dans la foulée du « nouveau » régime forestier, le Québec adoptait le *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public* (RNI). Après 12 années d'existence, le règlement a-t-il réussi à prouver son efficacité?

«Le RNI a considérablement amélioré la protection du milieu forestier si l'on compare les résultats obtenus avec la période antérieure à 1988», souligne Ross Walsh de la Direction des programmes forestiers. Il ajoute que les gains se sont surtout fait sentir à compter de 1996, quand le Ministère a choisi de renforcer le règlement.

«Cette décision s'est avérée positive pour le milieu récréatif en général et pour la faune aquatique en particulier», estime pour sa part Ann Soucy de la Direction de l'assistance technique. En effet, avec la réduction des assiettes de coupe et la généralisation de la CPRS, l'amélioration de la protection des rives, des lacs et des cours d'eau et celle de la qualité de l'eau, «le RNI a été en mesure d'aider les représentants du Ministère à assurer une meilleure protection du milieu forestier», ajoute-t-elle.

«Avant 1988, les petits cours d'eau disparaissaient littéralement sous les débris de coupe car les entreprises se souciaient peu de protéger l'habitat du poisson», se rappelle Ross Walsh. Toutefois, malgré que le Québec ait accompli des pas de géant en matière de protection du milieu forestier, Ross Walsh reconnaît que le règlement n'est pas toujours respecté à 100% partout et par tout le monde. «Lorsqu'on parle de protection dans le milieu forestier, il ne peut y avoir de demi-mesure» ajoute-t-il catégorique.

Dans cette perspective, les deux ingénieurs forestiers considèrent que toutes les mesures visant à accroître la protection du milieu forestier proposées dans le projet de loi n° 136 sont importantes. Parmi ces mesures, on sait

que le ministre Jacques Brassard veut notamment obliger ceux qui se rendent coupables d'une infraction au règlement à remettre les sites en production. Il désire également rehausser le montant des amendes et augmenter les niveaux de contrôles et de suivis dans le milieu forestier même.



En 12 ans, le RNI a permis au Québec de faire des pas de géant en matière de protection du milieu forestier, surtout dans le milieu aquatique, estiment Ross Walsh et Ann Soucy.

CHEMINS FORESTIERS : laboratoire à ciel ouvert

Depuis quelques mois, l'Université Laval et plusieurs de ses partenaires, dont le Ministère, travaillent à la réalisation d'un projet de recherche pour le moins original: le SERUL (site expérimental routier de l'Université Laval). Ce site, qui a notamment pour but d'améliorer la qualité des chemins forestiers, est en fait un laboratoire de recherche à ciel ouvert situé à la forêt Montmorency. Il a été conçu par le Département de génie civil et la Faculté de foresterie et de géomatique pour analyser, dans certaines conditions climatiques et autres, le comportement des chaussées des routes à faible circulation: chemins forestiers, routes régionales et chemins municipaux.



«Actuellement, la construction des chemins forestiers n'est assujettie à aucune règle particulière et les industriels procèdent selon leurs besoins respectifs», mentionne Gaétan Potvin de la Direction de l'assistance technique qui ajoute que «la qualité est très variable d'un endroit à l'autre». À ce propos, l'un des objectifs du SERUL est d'étudier l'effet des résidus de bois de coupe comme couche isolante pour améliorer la chaussée des chemins forestiers lors des périodes de dégel.

Un « bilan » des écorces, des sciures et des rabotures

Les sciures et les rabotures sont en grande demande depuis quelque temps chez les industriels qui désirent approvisionner leurs usines à partir de cette source de matière première. Malheureusement, étant donné que beaucoup d'entreprises forestières au Québec utilisent leurs sciures et leurs rabotures comme combustible, certaines usines de transformation du bois risquent de rencontrer des difficultés d'approvisionnement.

Le Ministère estime qu'il serait beaucoup plus avantageux pour les entreprises, et pour l'ensemble du Québec, si celles-ci brûlaient leurs écorces ou autres – comme sources d'énergies alternatives – et « vendaient », à la place, leurs sciures et leurs rabotures pour la production de panneaux, de cartons et autres utilisations. Quelles sont les quantités d'écorces, de sciures et de rabotures disponibles? Quelles sont les sources alternatives à cette matière première? Pour répondre à ces questions, le Ministère a tenu à l'automne une journée d'information et présenté un « bilan » complet de cette matière première au Québec et des sources alternatives. À cette occasion, trois documents ont été présentés :

a) *Évaluation de la quantité de sciures, rabotures et résidus de bois produite dans l'industrie québécoise de la deuxième et troisième transformation du bois – Rapport présenté au ministère des Ressources naturelles par le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ);*

b) *Bilan sur les sciures et rabotures de bois au Québec pour l'année 1999;*

c) *Bilan sur les écorces au Québec pour l'année 1999.*

Information

On peut obtenir ces documents en communiquant avec la Direction du développement de l'industrie des produits forestiers au (418) 627-8644 (postes 4113 ou 4137). On peut

également les consulter sur le site WEB du Ministère :

www.mrn.gouv.qc.ca en cliquant sur les mots suivants: Publications, Liste des publications, Publications relatives aux forêts, et Liste des publications de la Direction du développement de l'industrie des produits forestiers.



Le Ministère a présenté à l'automne un « bilan » des sciures, des rabotures et des écorces pour le Québec. Plusieurs utilisateurs de cette matière première ont assisté à la journée d'information.

Honorés par l'IUFRO

L'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO), qui tenait en l'an 2000 son XXI^e congrès mondial à Kuala Lumpur en Malaisie, a honoré trois chercheurs de la Direction de la recherche forestière pour la qualité visuelle de leurs présentations scientifiques: Jean Ménétrier a remporté la mention du meilleur logotype alors que Daniel Mailly et Jean-Pierre Carpentier ont remporté celle de la meilleure affiche.

Près de 2000 délégués venant de 96 pays, dont 38 en développement, ont assisté à ce congrès sous le thème: *Forêts et société: le rôle de la recherche*. Le congrès de l'IUFRO a fait adopter cinq résolutions affirmant l'importance et la nécessité de la recherche forestière « comme support indispensable de l'aménagement durable et comme outil de développement social et humain ».

Fin de la **commission parlementaire** sur la révision du régime forestier

« Il me reste maintenant à livrer la marchandise »

– Le ministre Jacques Brassard.

« **I**l me reste maintenant à livrer la marchandise, ce que je m'engage à faire au cours de la présente session ». C'est par ces mots que le ministre des Ressources naturelles, M. Jacques Brassard, a mis un terme à la commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi n° 136 sur la révision du régime forestier.

Parlant des commentaires, des suggestions et des 113 mémoires entendus par les parlementaires au cours des cinq semaines qu'a duré la Commission (plus de 130 mémoires ont été déposés), le ministre Brassard a rappelé que de nombreuses propositions, parmi celles qui ont été formulées, méritaient que l'on s'y attarde même si toutes ne se retrouveront pas dans les amendements qui seront apportés aux règlements et à la législation forestière au printemps de 2001. « Certaines propositions nécessitent tout simplement des ajustements à la réglementation existante ou aux normes et aux procédures administratives alors que d'autres nécessiteront la collaboration

de certains ministères », a mentionné le ministre des Ressources naturelles.

Disant se montrer « ouvert » à certaines propositions, M. Brassard a rappelé qu'il avait même déjà pris certains engagements à ce sujet, notamment pour ce qui est d'appliquer avec plus de rigueur le principe de la résidualité, de vulgariser les plans d'aménagement forestier et de rendre publique l'information sur le mesurage. Par ailleurs, parlant des amendements qui seront apportés à la législation forestière et aux règlements, le ministre a ajouté que « sa responsabilité de faire des choix sera basée sur des notions d'équité et sur la nécessité de concilier préoccupa-

tions sociales, économiques et environnementales. »



En clôturant la commission parlementaire sur la révision du régime forestier, le ministre des Ressources naturelles, M. Jacques Brassard, a franchi une autre étape de cette opération commencée il y a plus de quatre ans.

De la **Chine** à **Sainte-Geneviève**

Chen Guifang (à gauche) et Lou Lihua, deux stagiaires de l'Institut de recherche forestière de Chongqing, effectuent un séjour de six mois à la pépinière forestière de Berthierville située à Sainte-Geneviève de Berthier. Ce stage s'inscrit dans le cadre d'un processus d'échanges techniques amorcé il y a deux ans entre le Ministère et les autorités chinoises et dont l'objectif est le reboisement de certaines régions de Chongqing située en amont du complexe hydroélectrique des Trois-Gorges.



**Poste publication
1540041**

Port de retour garanti

*Ministère des Ressources naturelles
Direction des communications
5700, 4^e Avenue Ouest (local B 302)
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1*

LES STATISTIQUES FORESTIÈRES SONT LÀ !

Vous voulez savoir quelle est la possibilité forestière du Québec? Vous voulez connaître le nombre de mètres cubes de bois récoltés, le nombre de kilomètres de chemins forestiers, de forêts d'expérimentation, d'érablières, d'aires protégées, d'usines de sciage?

Obtenez ces données en consultant notre document:

*RESSOURCES ET INDUSTRIES
FORESTIÈRES –
PORTRAIT STATISTIQUE 2000*

CONSULTEZ LE SITE WEB
DU MINISTÈRE DES
RESSOURCES NATURELLES :

www.mrn.gouv.qc.ca

(Cliquez sur les onglets suivants: Les forêts, Le Québec forestier, et Portrait statistique). Le document est disponible en français en format PDF ou EXCEL (version intégrale et résumée).

Ministère des Ressources naturelles
Direction des communications
5700, 4^e Avenue Ouest (local B 302)
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

Tél. : (418) 627-8609 ou 1 800 463-4558 (sans frais)
Télec. : (418) 643-0720